



## Lettre du SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes,  
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics

Novembre 2011

### INFOS CONVERGENCES-HP

*Convergences-HP est la réunion, autour du SNAM-HP et de la CMH, d'organisations syndicales professionnelles. Ensemble, nous avons constitué des listes communes pour vous représenter.*

#### **Décret CME : Un timide premier pas du ministre**

Les renouvellements en cours des CME témoignent du désengagement des praticiens : Candidats peu nombreux et même parfois défaut de candidats pour la présidence. Rien d'étonnant puisque les CME, marginalisées par la loi HPST, sont désertées par les communautés médicales.

Cette situation est très grave. C'est pourquoi nous avons exigé depuis de nombreux mois la modification du décret qui régit les CME. Notre objectif est clair : les CME doivent redevenir le lieu d'avis explicites notamment sur les décisions médico-économiques et sur la politique médicale.

Suite à une action déterminée et unitaire, nous venons de recevoir une première proposition de modification du décret CME. Le texte rétablit la légitimité de la CME pour donner un avis sur

- Les orientations stratégiques financières pluriannuelles
- Le CPOM, le compte financier et l'affectation de résultats
- L'organisation interne de l'établissement

Cette première avancée est insuffisante. Lors de la rencontre de concertation du 19 octobre avec Mme A Podeur, directrice de la DGOS, nous avons très fortement rappelé nos attentes. Nous demandons de façon très urgente que la CME redevenue le lieu d'avis explicites notamment sur les nominations individuelles des praticiens, la politique de recrutement médical et l'EPRD de l'établissement.

Un retour est attendu pour la mi-novembre. La défense des prérogatives de la CME constitue un objectif majeur.

#### **Compte épargne temps : Le compte à rebours !**

La négociation sur l'avenir du CET est essentielle. La première exigence est que la date butoir du 31 décembre 2011 pour l'utilisation des CET soit levée. Sur ce point le projet de décret modificatif semble répondre à cette attente. Mais il faut aller bien au-delà.

Nous demandons que les praticiens puissent disposer d'un droit d'option volontaire sur l'utilisation de leur CET : L'utiliser sous forme de congés, bénéficier de sa monétisation

comme nous l'avons obtenu en 2003 et 2009 ou enfin pouvoir transformer tout ou partie en points IRCANTEC. Les premières propositions sont encore incertaines. La négociation s'ouvre le 10 novembre. Nous vous tenons informés en direct.

## **Praticiens temps partiels et Praticiens attachés : Encore un effort!**

La réunion de négociation annoncée a eu lieu à la DGOS le 2 novembre en présence de Mme E Noguera représentant le cabinet du ministre. Convergences Hôpital Public était représenté notamment par L'Union des Praticiens à temps partiel (UPTP) et le SYNPAH représentant les praticiens attachés.

Il s'agissait de négocier :

- L'extension de l'IESPE (Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif)
- L'élargissement de l'assiette IRCANTEC à l'ensemble des rémunérations

**Sur le sujet de l'IESPE** des avancées non négligeables ont été obtenues. Cependant, nous avons fait part de nos insatisfactions notamment sur le calendrier de mise en place de l'IESPE, la prise en compte dans leur temps de travail pour les praticiens attachés de leurs différents lieux d'exercices éventuels. Enfin, une prime au prorata temporis pourrait être envisagée.

### **Sur le sujet de l'élargissement de l'assiette IRCANTEC**

Sur ce point hautement important, nous allons vers une harmonisation concernant les modalités des cotisations retraites avec celle des PH temps plein. Là aussi, il faut poursuivre les négociations en particulier sur le calendrier de mise en place de la mesure. Nous devons aussi avoir confirmation que tous les PH temps partiel et tous les praticiens attachés en bénéficieront.

**Sadek Beloucif - Président de CONVERGENCES-HP**

**François Aubart - Président de la CMH**

**Roland Rymer - Président du SNAM-HP**

**Mickaël Perez - Président de l'UPTP**

*Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.*



## Lettre du SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirugiens, Spécialistes,  
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics

15 Novembre 2011

### INFOS CONVERGENCES-HP

*Convergences-HP est la réunion, autour du SNAM-HP et de la CMH, d'organisations syndicales professionnelles. Ensemble, nous avons constitué des listes communes pour vous représenter.*

#### Ouverture des négociations avec le Ministère

Conformément au contenu de la lettre du ministre de la santé adressée à nos organisations le 28 juillet 2011 (voir lettre de **Juillet**), une négociation s'est ouverte le 2 novembre. Cette négociation est placée sous le pilotage du cabinet du ministre et réunit la directrice de la DGOS (Mme A. Podeur), la directrice générale du CNG (Mme D. Toupillier) et la conseillère auprès du Ministre (Mme E. Noguera).

4 Thématiques de négociation :

- Les comptes épargne temps (CET)
- La retraite des hospitalo-universitaires
- L'attribution de l'indemnité de service public exclusif (IESPE) aux temps partiels et aux praticiens attachés exclusifs
- L'élargissement de l'assiette de cotisation IRCANTEC à la totalité de la rémunération des temps partiels.

Ce que nous défendons :

#### 1) Compte épargne temps

La négociation porte à notre demande sur une triple problématique. Il s'agit d'abord de **prolonger le droit à CET** au-delà de la date du 31 décembre 2011 qui à ce jour constitue la date butoir légale d'ouverture des droits.

Nous négocions ensuite sur la base de notre exigence **d'un droit d'option volontaire d'utilisation des CET**. Il s'agit pour les praticiens bénéficiaires de pouvoir choisir volontairement entre la monétisation, l'abondement au régime de retraite complémentaire de l'IRCANTEC ou enfin l'utilisation du CET sous forme de congés.

Enfin, nous exigeons que l'obligation légale de "**provisionner**" les **comptes épargne temps** par établissement soit réalité. Ce provisionnement a pour vocation à être utilisé soit pour rémunérer un praticien remplaçant un praticien en congé CET, soit pour ouvrir un droit d'option à la monétisation d'un praticien ayant volontairement choisi cette option pour utiliser son CET. A ce jour, selon les établissements, 30 à 50% du provisionnement est effectif selon les typologies d'établissements. La publication du décret fixant le niveau et l'obligation de provisionnement est donc essentiel.

#### 2) La retraite des hospitalo-universitaire (part hospitalière)

Ce dossier est un des plus anciens et porte pour nos organisations sur 2 dimensions :

- S'agissant de la surcomplémentaire facultative destinée à combler le manque correspondant à la part hospitalière de la retraite, il existe un seuil de cotisation et un plafond employeur. Nous défendons dans cette négociation à la fois le déplafonnement (actuellement 2000 € annuels) et l'élargissement du taux de la part employeur. Celle-ci est de 5%. Le SNAM-HP demande au moins son doublement.

- Par ailleurs la loi ne permettant plus, à partir de 2015, le rachat des services auxiliaires (externat, internat, clinicat), il existe une perte correspondant à environ 10 ans de cotisations. Il est donc nécessaire de prévoir un système de compensation.

### **3) L'attribution de la prime d'exercice public exclusif (IESPE) et élargissement de l'assiette IRCANTEC**

Notre demande, elle aussi très ancienne, de permettre cette attribution aux temps partiels et praticiens attachés exclusif semble bien avancer pour les premiers mais encore insuffisamment pour les attachés souvent victimes d'une réelle maltraitance administrative locale.

Pour l'assiette de cotisation IRCANTEC, nous exigeons de la voir porter sur 100 % de la rémunération comme pour les temps pleins. Le dossier semble avancer positivement.

### **Accord cadre portant sur la promotion de l'exercice médical à l'hôpital**

Le cabinet du ministre de la santé a confirmé le 10 novembre l'ouverture de la concertation sur la préparation d'un éventuel accord cadre portant sur la promotion de l'exercice médical à l'hôpital.

Cette concertation se déroulera dans les semaines à venir à partir de l'enquête et du rapport coordonnés par la directrice générale du CNG ([\*\*Rapport « Sur l'exercice médical à l'hôpital »\*\*](#)).

### **Décret CME**

A chaque séance, nous rappelons notre attente de publication du décret CME rétablissant les prérogatives des CME à la fois pour que les CME retrouvent leur légitimité pour donner un avis sur les décisions médico économiques, la politique de recrutement médical et enfin, les nominations médicales.

Ce décret est une urgence compte-tenu du désengagement bien compréhensible des praticiens vis à vis des CME dans leur cadre actuel.

A suivre...

**Sadek Beloucif - Président de CONVERGENCES-HP**

**François Aubart - Président de la CMH**

**Roland Rymer - Président du SNAM-HP**

**Mickaël Perez - Président de l'UPTP**